PRESSE : Le Parisien

L'UNSA signe la convention collective ferroviaire et l'accord SNCF sur les conditions de travail

Bulletin CCE n°12

UNSA, le Syndicalisme en positif !

L'Unsa-ferroviaire, deuxième syndicat à la SNCF, annonce ce mercredi qu'elle va signer le projet d'accord interne sur l'organisation du temps de travail, ainsi que la convention collective du secteur ferroviaire.
La décision, prise «à une très large majorité» par le bureau fédéral du syndicat, «valide un nouvel équilibre social pour la SNCF et la branche», a déclaré Roger Dillenseger, numéro deux de l'Unsa-ferroviaire.

Cette deuxième signature permet au projet d'accord d'entreprise de recueillir les 30% nécessaires. Mais l'accord ne sera valide que si la CGT-cheminots et Sud-rail, qui représentent plus de 50% des voix des cheminots, ne s'opposent pas ensemble à l'accord d'ici à fin juin. La CGT, première force à la SNCF, à l'origine avec Sud de la grève lancée il y a maintenant huit jours, a indiqué qu'elle prendrait «le temps nécessaire» pour se positionner : signer, mettre son veto ou s'abstenir.

L'exercice d'équilibrisme de la CGT
Si Sud a réitéré son hostilité au texte et appelle les cheminots à poursuivre la grève, la CGT s'est en revanche livrée mardi à une analyse très nuancée de l'accord d'entreprise, notant pour la première fois les «améliorations arrachées» pour amener le texte «au niveau» des règles actuelles. Et le premier syndicat n'a pas donné de consigne, laissant aux assemblées générales de grévistes le soin de «déterminer les suites» de ce mouvement. Depuis le 1er juin, la grève, très suivie par les personnels roulants, est reconduite de jour en jour malgré les appels du président de la République et du Premier ministre.

Après avoir, en vain, réclamé la réouverture des négociations au niveau de la branche, Sud-rail (troisième syndicat) demande au gouvernement d'aligner le projet de décret fixant les principales règles de travail et de sécurité du rail sur la réglementation SNCF. La parution du décret est imminente. Au niveau de la branche, le délai pour la signature de la première convention collective commune à tous les salariés du rail (fret/voyageurs, privé/SNCF), expire ce mercredi soir. Les non-signataires ont ensuite 15 jours pour éventuellement faire opposition au texte.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org